

Grand débat national pour sortir de la crise « économique et sociale » Propositions de l'UDES

Contexte :

Dans le cadre de la crise dite des « gilets jaunes », le Président de la République a appelé lors de son allocution du 10 décembre 2018 à la tenue d'un grand débat national.

Ce débat, au-delà du projet de loi qui a été présenté au Conseil des Ministres du 19 décembre consacrant les mesures présentées par le Président lors de son allocution, devra permettre d'envisager clairement des solutions à la crise exprimée et prendra diverses formes.

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) ainsi que les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser) participeront aux échanges, notamment pour formuler des propositions sur les thèmes proposés aux Français.

Le Cese a, dans ce cadre, lancé une plateforme participative à destination du grand public et des corps intermédiaires et constitués : <https://participez.lecese.fr/project/avec-ou-sans-gilet-jaune-citoyennes-et-citoyens-exprimez-vous/collect/depot>.

Pour coordonner cette grande concertation, la Commission nationale du débat public (CNDP) a été mandatée par le Gouvernement. Suite au retrait de la CNDP notifié le 14 janvier 2019, deux personnalités du gouvernement, Emmanuelle Wargon et Sébastien Lecornu ont été désigné par le Président de la République pour « faire vivre le grand débat » tout en confiant la garantie d'indépendance et de transparence à un collège de cinq garants désignés par l'Exécutif, le Sénat, l'Assemblée Nationale et le CESE avec pour mission de « s'assurer du bon déroulement, de la transparence et de l'authenticité des concertations ». Il s'agit de Jean-Paul Bailly, Nadia Bellaoui, Guy Canivet, Isabelle Falque-Pierrotin et Pascal Perrineau.

Cette concertation, ce débat s'organisera autour de quatre questions principales : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'Etat et des Services Publics :

- **Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se loger, se déplacer, se chauffer ?**
- **Comment rendre notre fiscalité plus juste, plus efficace, plus compétitive et plus lisible ?**
- **Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ?**
- **Comment faire évoluer l'organisation de l'État et des services publics pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?**

Le Président de la République a annoncé lors de ses vœux à la Nation pour 2019 qu'il ferait parvenir un courrier à l'ensemble des citoyens le 15 janvier 2019. Ce courrier constitue le point de lancement de ce grand débat. **Depuis les outils de participation ont été mis en place sur le site <https://granddebat.fr>.**

Lors de ses interventions auprès des maires à Grand Bougtheroulde et Souillac, le Président de la République a laissé entendre, conformément à la recommandation de la CNDP, que les questions **n'étaient pas exclusives d'autres sujets et que le dispositif serait ouvert à d'autres thématiques**. En complément des cahiers de doléances ouverts précédemment par des Maires de nouveaux outils institutionnels et de nouvelles initiatives indépendantes recueillent les « doléances » des citoyens par exemple par le biais de services sur internet.

Pour le Président de la République, *« afin que les espérances dominent les peurs, il est nécessaire et légitime que nous nous reposions ensemble les grandes questions de notre avenir »*. Alors que ses adhérents prendront toute leur place dans les différents lieux et modalités de la consultation, l'UDES formule par ce document ses propositions sur les quatre thèmes, partageant le sentiment du Président de la République *« que de ce débat peut sortir une clarification de notre projet national et européen, de nouvelles manières d'envisager l'avenir, de nouvelles idées »*.

Préambule

L'UDES a déjà pu d'ores et déjà faire part de l'engagement des associations, des coopératives, des mutuelles et des entreprises sociales qui constituent le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire dont les actions sont directement liées aux **initiatives locales des citoyennes et des citoyens qui la composent partout dans le pays**.

Enracinés au plus près de nos concitoyens grâce à nos formes démocratiques et participatives, nos organismes et entreprises sont aussi engagés quotidiennement dans la création, le maintien ou le développement du lien social ou d'emplois dans les territoires fragiles. Nous avons la conviction que l'ESS fait **partie des solutions pour répondre durablement et efficacement à la crise de longue durée** qui frappe notre pays. Selon les principes qui la définissent, elle rend possible, par des projets collectifs et par l'essor d'une nouvelle citoyenneté économique, un autre modèle de développement plus équilibré et plus durable, favorisant la nécessaire mutation des modes de production, de redistribution et de consommation pour préserver l'environnement et réduire les inégalités.

L'UDES a pu, à l'occasion d'évènements démocratiques récents, comme l'élection présidentielle, faire part de son ambition que notre pays reconnaisse l'existence d'entreprises dont les employeurs et les salariés concourent à une **économie citoyenne**, dans une République où l'économie est au service de l'Homme.

L'UDES incarne depuis sa création un **patronat responsable et engagé pour un modèle de société qui conjugue équité, solidarité et efficacité**. Ses propositions illustreront les valeurs qu'elles portent et qui répondent à la situation actuelle de la France et les enjeux de notre avenir.

La contribution présentée dans la note qui suit donne à voir les premières propositions de l'UDES.

- **Sur la méthode :**

L'UDES n'a pas vocation à intervenir en tant que telle dans les débats qui sont organisés localement. Par contre un certain nombre d'employeurs de nos secteurs participeront aux échanges tels qu'ils seront organisés en tant que citoyens.

Les grandes thématiques qui concernent nos employeurs et que nous porterons avec eux dans le débat sont les suivants :

- *Partage de la valeur ajoutée et rémunération des salariés*
- *Rôle des services aux publics et des missions d'intérêt général dans les territoires*
- *Accompagnement à la transition écologique*
- *Fiscalité des entreprises*
- *Démocratie dans l'entreprise*
- *Politiques sociales et efficience de la dépense publique*
- *Rôle de la démocratie sociale et des corps intermédiaires*

En appui du débat, l'UDES peut se rapprocher de ses délégations régionales ainsi que des chambres régionales de l'économie sociale pour identifier les moyens permettant de faire remonter les attentes des citoyens. Une collaboration peut également être développée avec les autres acteurs employeurs et des médias de proximité et de l'économie sociale afin d'identifier les moyens d'organisations de débats à la maille territoriale, et notamment dans les CESER.

- **Sur le fond :**

Les entreprises de l'économie sociale sont porteuses d'un mode d'entrepreneuriat qui met les **Hommes et les Femmes au cœur de projets économiques**. Elles promeuvent une économie citoyenne qui prône le **partage de la valeur ajoutée comme modèle puisque les bénéficiaires sont très majoritairement investis dans le développement des activités et des emplois**.

Il est temps de donner à cette économie la place qui doit être la sienne dans l'économie du pays alors que nombre de nos concitoyens attendent des réponses concrètes au **vivre mieux**, à davantage **d'équité dans la répartition des richesses**, à faire vivre la démocratie selon des processus plus **collaboratifs et collectifs**. Nous avons développé depuis nombre d'années des pratiques qui donnent corps à la **responsabilité sociale de l'entreprise** :

- *Peu ou pas de délocalisation des activités et des emplois ;*
- *Accompagnement du lien social à travers des programmes d'actions qui contribuent au bien-être et qui sont autant de coûts évités dans les dépenses sociales pour la collectivité ;*
- *Implication des parties prenantes et notamment des salariés dans la co-élaboration des projets ;*
- *Innovations sociales et mesure de l'impact social, sociétal et environnemental de nos activités.*

I. Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se loger, se déplacer, se chauffer ?

Pour l'UDES l'accompagnement dans la vie quotidienne passe par la simplification de nombreuses démarches administrative pour les citoyens. Il est communément admis que, si l'offre de droits et aides est importante en France, leur accès est d'une complexité kafkaïenne.

Cette complexité, cette nébulosité s'exprime non seulement en matière de droits sociaux mais également en termes de droits et aides à l'efficacité énergétique en vue de la transition écologique.

Dès lors, l'UDES propose une série de mesures qui doivent concourir dans un ensemble visant à améliorer la qualité de vie des français dans leur vie quotidienne :

Réformer les minimas sociaux et l'accès aux aides sociales pour en améliorer l'efficacité et la lisibilité et ainsi lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion :

- **Simplifier et unifier l'accès aux aides sociales**, accroître la cohérence entre les différentes modalités de recours et décisions d'attribution, améliorer l'information et l'accompagnement des bénéficiaires et lutter efficacement contre la fraude.
- **Créer un guichet unique des aides sociales**, un seul interlocuteur pour toutes les aides,
- **Avancer la mise en place du revenu universel d'activité prévu par la plan pauvreté à 2020 au lieu de 2022.**

Ces éléments permettraient de rendre visible la participation de l'État à l'inclusion du citoyen dans la société, de lutter plus efficacement contre la pauvreté, de générer des économies en rationalisant la gestion des *minima* sociaux et des aides sociales. Les corollaires d'une meilleure accessibilité aux aides sociales pourraient être la signature par les bénéficiaires d'une Charte des droits et devoirs de la société et du citoyen en contrepartie du versement et un accompagnement pour les bénéficiaires en situation de précarité.

Créer un statut de l'actif ayant vocation à sécuriser les parcours professionnels dans leur diversité tout au long de la vie :

- **Garantir des droits sociaux de base et leur transférabilité à tous les travailleurs quelles que soient leurs mobilités physique ou professionnelles tout au long de leur vie :**
 - Tronc commun de droits sociaux pouvant s'appuyer sur la réforme de l'assurance chômage qui est désormais accessible aux indépendants et sur la future réforme des retraites.

Mettre en place un guichet unique pour toutes les aides à la transition énergétique :

- **Les dispositifs doivent être facilement accessibles** en termes d'informations et de constitution de dossier en un lieu unique (physique ou dématérialisé) quelle que soit l'administration porteuse ou l'organisme financeur :
 - Le CITE : Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique
 - L'éco-prêt à taux zéro
 - La Prime "Coup de pouce économies d'énergie"
 - La TVA à taux réduit
 - Les deux dispositifs Habiter Mieux de l'Anah

Au-delà, l'UDES considère que cette concertation pourrait avoir comme point de départ l'impérieuse nécessité **d'investir dans des solutions à destination de la jeunesse. En effet, un des préalables indispensables aux autres problématiques est pour l'UDES l'insertion des jeunes dans l'emploi.**

Malgré une légère embellie en 2017, les chiffres du chômage des jeunes ne se sont pas particulièrement améliorés. Chaque année, en France, 110 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucun diplôme. Le taux de chômage des 15-24 ans était de 24 % fin 2015 et toujours de plus de 22% en 2017.

Améliorer l'accessibilité des PEC (Parcours Emploi Compétence) :

- **Mettre en place une** aide au tutorat et un accompagnement des employeurs pour la prise en charge des coûts indirects liés aux formations des bénéficiaires.
- **Harmoniser les taux de prise en charge au niveau national en rehaussant la moyenne générale à 60%**
- **Étudier la faisabilité d'un abondement de l'assurance-chômage sous conditions**
- **Allonger la durée de ces contrats à 24 mois afin de mettre en place des actions de formation et d'insertion de qualité sur le moyen terme.**

Lutter contre les inégalités sociales et territoriales à l'école et à l'université :

- **Amplifier les réformes entamées en matière d'éducation et d'allocation des moyens aux établissements** : revaloriser les carrières et stabiliser les équipes pédagogiques en zones prioritaires, développer et étendre au secondaire l'aide aux élèves en difficulté...
- **Prévenir plus rapidement le décrochage scolaire** grâce à des dispositifs qui ont fait leurs preuves (écoles de la deuxième chance, EPIDE, alternance, accompagnement à la scolarité ...).

Lancer un programme pluriannuel pour le logement des jeunes, préalable indispensable pour créer les conditions de l'autonomie :

- **Adapter les solutions d'hébergement et les aides au logement aux modes de résidence actuels** (colocation, résidence intergénérationnelle, logement transitoire ou adapté aux alternants ...).

Enfin, il convient, pour l'UDES, bien qu'une mission officielle ait été lancée par le Gouvernement le 1^{er} octobre 2018, de prendre à « bras le corps » dès à présent la question de la dépendance.

Les organisations professionnelles de ce secteur ont alerté depuis déjà longtemps le Gouvernement.

Les conditions de vie difficile et l'exclusion sociale des personnes très âgées sont des points d'alerte remontés au mois de mai 2018 par le Comité consultatif national d'éthique.

Cette réalité sociale trouve notamment son origine dans le système de financement actuel de l'aide aux personnes âgées, inadéquat pour garantir un accompagnement suffisant de la prise en charge du grand âge

Il a été annoncé une mise à disposition de différents fonds pour faire face à l'enjeu du financement de l'aide à l'autonomie, notamment 360 millions d'euros pour les EHPAD et 100 millions d'euros pour l'aide à domicile. Néanmoins, ces fonds se révèlent insuffisants pour répondre de manière adéquate et pérenne aux problématiques de financement du secteur de l'aide et des soins à domicile.

Dans le contexte actuel de pression fiscale atteignant un record absolu et de tension démographique, il est plus que nécessaire de ne plus attendre. Ainsi, pour l'UDES :

Grand débat national pour sortir de la crise « économique et sociale » : Propositions de l'UDES

- Les personnes dépendantes doivent pouvoir attendre de l'Etat une **prise en charge réelle et sérieuse, assurée directement et de façon pérenne par les pouvoirs publics auprès des personnes les plus fragiles en lien avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire.**
- Il est opportun **d'optimiser les dépenses publiques brutes et nettes par une politique renforcée de prévention et une meilleure organisation de la prise en charge des soins.**

II. Comment rendre notre fiscalité plus juste, plus efficace, plus compétitive et plus lisible ?

La dette publique avoisine aujourd'hui les 100 % du PIB et le déficit public les 3,2 %. Dans le même temps, le taux de prélèvement obligatoire est élevé, à 46 % du PIB. Les prochaines années vont continuer d'être marquées par l'impératif de soutenabilité de notre modèle social dont les principes de solidarité doivent être préservés. La fiscalité française, les contraintes administratives et les lourdeurs légales et réglementaires apparaissent souvent comme des obstacles au dynamisme de notre pays, à l'esprit d'entreprendre et au retour de la croissance. **C'est d'ailleurs en grande partie du fait du cadre de la complexité et du poids fiscal que s'exprime la crise actuelle.**

La fiscalité actuelle semble avoir atteint ses limites en ce que le consentement à l'impôt est de plus en plus questionné. A ce titre, la question de l'assujettissement des personnes qui en sont aujourd'hui exclu même de manière symbolique est posée. Par ailleurs, la complexité du système ne permet plus d'y voir un outil de justice et d'équité permettant de financer le bien commun.

Si une réforme fiscale devait intervenir, il conviendrait, pour l'UDES que celle-ci réponde aux impératifs de simplicité, de lisibilité pour le contribuable, de transparence, voire de traçabilité de la dépense pour l'État.

Néanmoins toute réforme fiscale devrait permettre de clarifier ce qui relève de la protection sociale et de la solidarité nationale. En effet, le glissement opéré des charges sociales vers l'impôt (CSG) obère la capacité des partenaires sociaux à maîtriser les questions de protection sociale et laisse esquisser le risque d'une trop grande diversification du financement de la protection sociale.

Dans l'attente d'une réforme, l'UDES, propose dans le cadre du système fiscal actuel non seulement des mesures fiscales rationnelles et justes mais également un accompagnement à la transition énergétique :

Favoriser une meilleure allocation et gestion de la dépense publique :

- **Sanctuariser les dépenses liées aux politiques sociales**, dans les domaines de la petite enfance, de la santé, de la prise en charge de la dépendance, du handicap ou encore de la culture et de l'éducation. Ces dépenses ont une utilité sociale, au service de la cohésion sociale et génèrent de l'emploi non délocalisable.
- Faire porter des efforts sur d'autres postes, dans une logique d'efficacité : simplification, numérisation ou encore rationalisation (des agences de l'État, des fonctions support...).

Mettre en place des guichets fiscaux et sociaux accessibles (éventuellement dématérialisés) :

- **Ciblés notamment vers les TPE/PME pour garantir l'accès au droit et la bonne compréhension et application des règles fiscales et de cotisations sociales.**

Réguler l'activité des plateformes numériques pour en faire des acteurs économiques au service de la société :

- **Garantir l'assujettissement social et fiscal des plateformes** en réfléchissant notamment à la taxation de l'utilisation, par les plateformes, des valeurs produites par les utilisateurs.

Le taux de cotisation des indépendants utilisés par les plateformes doit être le même que celui des entreprises utilisant des salariés. En effet, une différence de cotisations entre ces deux

statuts est génératrice d'une concurrence déloyale ces entreprises n'étant de fait pas incitées à embaucher des salariés dont le coût est plus élevé.

- **Imposer la coopération entre plateformes et administrations fiscales**, de manière notamment à ce que celles-ci transmettent les données relatives à l'activité de leurs utilisateurs, pour imposition s'il y a lieu, en fonction de seuils à définir.
- Travailler, au niveau international, à la **convergence des pratiques des pays en matière de fiscalité et de réglementation applicables au numérique, en introduisant la notion de « paradis fiscal numérique »**.

Réformer la fiscalité des entreprises :

Si sur ce sujet, l'UDES se félicite de la transformation du CICE/CITS en baisse des cotisations sociales, elle s'interroge sur le financement de la protection sociale directement liée à ces mêmes cotisations.

Elle s'inquiète de la reprise en main par les financeurs notamment territoriaux, sur les dotations et les CPOM, des sommes dégagées dans ce cadre comme cela a été le cas dans certains départements pour le CITS.

Elle considère, par ailleurs, que certains chantiers doivent encore être menés :

- **Réformer la taxe sur les salaires :**

La taxe sur les salaires comporte un barème progressif avec trois taux (4,25 %, 8,50 % et 13,60 %) en fonction de la rémunération annuelle du salarié. Les seuils de rémunération auxquels s'appliquent des taux majorés sont aujourd'hui situés sous le salaire minimal annuel ce qui a pour conséquence d'assujettir la majorité des salaires au taux maximal.

Cela induit une grande complexité et les règles de calcul de la taxe sur les salaires vont à l'encontre des objectifs de la politique de l'emploi ; le barème de la taxe sur les salaires s'applique par salarié en fonction de seuils de rémunérations annuelles, non proratisés en fonction de la durée dans l'emploi. Recourir à des salariés à temps partiel ou employer plusieurs salariés successivement sur le même poste dans l'année permet ainsi d'éviter ou de limiter l'application des taux majorés, ce qui est illogique.

Il conviendrait donc de :

- **Maintenir la progressivité de la taxe mais en fixant des tranches au-dessus du Smic** et en les proratisant en fonction de la quotité de travail ;
- **Ou opter pour un taux unique**, quel que soit le niveau de rémunération, quitte à ajuster le niveau des franchises ou des abattements dont bénéficient certains redevables.

- **Créer un crédit d'impôt à l'innovation sociale :**

Les entreprises bénéficient du crédit impôt Recherche (CIR) pour financer leurs programmes de recherche et d'innovation via un crédit d'impôt sur les sociétés au taux de droit commun. Il n'existe pas de dispositif comparable pour les organismes sans but lucratif (association, fondation...) non soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun au titre de leurs actions « d'innovation sociale ». Il est rappelé que l'innovation sociale » a été définie légalement par l'article 15 de la loi du 31 juillet 2014.

L'incitation fiscale en faveur de l'innovation sociale dans le secteur non lucratif, par équivalence avec le crédit impôt recherche du secteur lucratif, pourrait ainsi prendre la forme d'un crédit d'impôt sur

la taxe sur les salaires. Un référentiel précis sur l'innovation sociale doit être transmis au ministère de l'économie et des finances pour orienter les financements.

- Par ailleurs, l'UDES en appelle à la responsabilité des acteurs économiques quels qu'ils soient s'agissant de leur stratégie fiscale.

Impliquer les citoyens dans la transition énergétique :

- **Créer un lieu ressource national**, allant de pair avec le développement d'un réseau d'accompagnement de proximité pour les porteurs de projets et collectivités territoriales.
- **Mettre en place un portail numérique de l'innovation sociale au service de la transition énergétique.**
- **Valoriser les modèles coopératifs et associatifs en adéquation avec la transition écologique** (Scop, Scic et associations).
- Permettre à tout un chacun de ne pas subir la transition écologique comme un frein à son activité en **élargissant l'aide à l'achat d'un véhicule moins polluant.**

Mettre en place une fiscalité incitative pour les entreprises en matière écologique :

- **Introduire une TVA réduite pour les produits issus de l'économie circulaire**, identifiés par un label national (type IGP).

III. Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ?

La Démocratie sociale a pour but de parachever le système démocratique en y intégrant les salariés et employeurs de façon à piloter et gérer le système de protection sociale, d'en négocier les règles de fonctionnement. La démocratie sociale s'inscrit également, par la négociation, sur tous les sujets touchant les rapports entre employeurs et salariés au niveau de l'entreprise, de la branche professionnelle et au niveau national interprofessionnel.

Ainsi, toute grande réforme sociale est précédée par une négociation entre partenaires sociaux, et, de façon à « légitimer » les acteurs de la démocratie sociale, les lois du 20 août 2008, pour les salariés, et la loi du 5 mars 2014, pour les employeurs, ont déterminé les règles permettant de déterminer quelles sont les organisations représentatives.

Or, cette reconnaissance ne s'est pas traduite depuis le début du quinquennat par une participation accrue de l'UDES au débat public ou à la définition des politiques menées paritairement.

Si cette remarque vaut pour l'UDES, elle semble valoir pour l'ensemble des partenaires sociaux et corps intermédiaires, et ce, quel que soit leur niveau d'interaction : **il est indispensable de rétablir le dialogue et au-delà de ne pas affaiblir le paritarisme là où c'est pertinent, notamment en matière de formation professionnelle.** Au-delà de la démocratie sociale mise à mal ces temps derniers, la crise laisse à penser que les **institutions actuelles de la République pourraient être amenées à évoluer** de façon à mieux répondre aux attentes des citoyens. Des pistes peuvent d'ailleurs être évoquées ; réduction du nombre de parlementaires, modification des modalités du scrutin lors des élections législatives...

Pour l'UDES, le contexte social très tendu impose de redonner leurs places aux acteurs de la démocratie sociale et donner une place réelle à la représentation des employeurs de l'économie sociale et solidaire :

Faire du Conseil économique, social et environnemental (Cese) une véritable 3^{ème} assemblée aux côtés du Sénat et de l'Assemblée nationale :

- **Développer sa mission en amont des projets de loi pour instruire techniquement des sujets spécifiques et constituer ainsi une aide à la décision politique.**
- **Créer une obligation de saisine à l'endroit du Gouvernement** préalable à l'établissement de tout projet de loi en matière sociale.
- **Intégrer à ses missions un rôle de garant des intérêts de la Nation sur le long terme vis-à-vis des générations futures.**
- **Faire évoluer sa gouvernance dans le sens d'une plus grande efficacité de ses travaux sans tabou sur le nombre de conseillers.**
- **Mobiliser les CESER en amont des décisions relatives aux politiques décentralisées de l'Etat et leur appliquer les éléments de réforme du CESE.**

Intégrer davantage les partenaires sociaux dans la gouvernance européenne, aux côtés de la Commission et du Parlement européen :

- Établir conjointement un diagnostic macroéconomique et un agenda de réformes partagé par les institutions et les partenaires sociaux.
- **Saisir les partenaires sociaux en amont de toute disposition législative ou normative en lien avec le dialogue social, l'emploi ou la formation professionnelle.**
- Mieux intégrer la dimension transversale du dialogue social, pour en faire un outil au service de la compétitivité et de la qualité de vie au travail.

Encourager l'innovation en matière de dialogue social dans les entreprises et les territoires :

- **Faire évoluer les modalités d'association des salariés au dialogue social, notamment dans les entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel** (consultations mixtes, utilisation des outils numériques tels que sondages en ligne et forums virtuels, baromètres sociaux...).
- **Développer, sur une base volontaire, la mise en place d'instances de consultation souples sur la santé et la qualité de vie au travail, dans les entreprises qui ne sont pas soumises à l'obligation d'instaurer une commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT).**
- **Lancer une réflexion sur l'obligation pour tous les employeurs de mettre en place un régime de prévoyance au bénéfice de leurs salariés, au même titre que pour la complémentaire santé.**
- Mettre en place une plateforme « ressources », gérée par l'État en lien avec les partenaires sociaux, à destination des TPE/PME, en soutien au dialogue social : conseils méthodologiques en matière de négociation, bonnes pratiques ...

Permettre la représentation de l'ESS au sein de toutes les instances de concertation et de dialogue social nationales :

- **Garantir ainsi la pluralité des approches entrepreneuriales et en matière de relations sociales.**
- **Intégrer les représentants de tous les secteurs d'activité (multiprofessionnels et interprofessionnels) à la délégation patronale en charge de la négociation des accords nationaux interprofessionnels.**

IV. Comment faire évoluer l'organisation de l'État et des services publics pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?

Pour l'UDES, L'État doit s'appuyer sur l'ESS pour développer les missions d'intérêt général.

En effet, les entreprises de l'ESS et notamment les associations participent et pour certaines portent le lien social dans les territoires. Ainsi, de façon à rendre les services d'intérêt général plus proches des Français et plus efficaces, il est pour l'UDES nécessaire de **soutenir l'économie sociale et solidaire, facteur de cohésion sociale et productrice de services aux publics dont la prise en charge doit être soutenue en priorité par l'Etat.**

L'ESS représente aujourd'hui plus de 10 % de l'emploi et des activités globalement en croissance. Ainsi, rénover les cadres d'actions des associations avec l'État dans le cadre d'une délégation de service public élargie pourrait générer des économies importantes de par les coûts évités pour l'État.

L'ESS définit un secteur transversal à la fois plus efficace que le secteur public et plus moral que le secteur privé pour " remettre l'économie au service de l'Homme ".

Développer une commande publique socialement responsable :

- La commande publique représente près de 10% du PIB de la France. Pourtant, elle bénéficie diversement à l'économie, souvent au détriment des petites entreprises, et notamment de l'ESS. L'UDES demande que **15% de la commande publique** puisse être attribuée aux entreprises sociales et solidaires et ce dès le seuil de 25 000€ HT.

Soutenir les activités d'intérêt général :

- Les collectivités locales doivent être encouragées à **définir le périmètre des Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG)** au sens de la Directive européenne 2014/24/EU. En effet, elles peuvent organiser librement les services à caractère social sur leur territoire sans recourir aux marchés publics si le montant ne dépasse pas 750 000€, afin de répondre à un besoin social de leur population.
- L'UDES souhaite que la nature des activités de certaines associations ou mutuelles **dont le caractère d'utilité sociale est marqué** (l'accompagnement de personnes fragiles, soutien à la parentalité, culture, éducation, animation et sport communication sociale de proximité telle que normée par l'article 29 de la Loi sur la Liberté de communication...) et/ou leur zone géographique d'intervention (zones urbaines sensibles, quartiers défavorisés, territoires ruraux isolés, etc.) puissent leur permettre **d'accéder à une reconnaissance d'utilité sociale de plein droit.**

Accompagner la mutation des modèles socio-économiques des entreprises de l'ESS :

- Sous la pression d'une concurrence accrue sur leurs activités, des entreprises sont contraintes de **redéfinir leur modèle de financement** et de travailler à la redéfinition de leurs offres et de leur positionnement par la croissance interne et/ou externe. Bien que les dispositifs de sectorisation ou de filialisation permettent aujourd'hui aux associations de ne pas être entièrement soumises à la fiscalité, il s'avère que **l'appréciation du critère de prépondérance et sa mise en œuvre sont trop imprécises** pour assurer une sécurité fiscale à laquelle les organismes sans but lucratif aspirent. L'UDES propose de clarifier ce critère de prépondérance afin de le rendre plus juste et lisible pour les structures de l'ESS.
- Cette nécessaire hybridation des ressources doit s'inscrire dans le cadre d'un **conventionnement avec l'Etat notamment pour les secteurs sous agrément** permettant une

allocation de moyens dans une logique pluriannuelle pour soutenir les activités ciblées sur les personnes fragiles.

Lutter contre les déserts médicaux et améliorer la cohésion sociale dans les territoires par un meilleur accès aux soins :

- **Développer et capitaliser les pratiques issues de la santé numérique.**

Le Plan Santé, présenté le 18 septembre 2018, a vocation à transformer le système de santé actuel en un système préventif et de qualité.

Parmi les objectifs poursuivis, le Gouvernement souhaite lutter contre les déserts médicaux. Il est notamment proposé de créer, d'une part, 400 postes de médecins généralistes salariés afin de garantir aux patients un accès à la consultation généraliste en ville, et d'autre part, 4 000 postes d'assistants médicaux pour seconder les médecins de ville.

Pour l'UDES, ces mesures ne sont pas suffisantes pour mettre un terme au symptôme de désertification médicale. L'UDES propose donc :

- De créer **des cabines de téléconsultation**, des stations de télémédecine mobiles de télé chirurgie et des outils de mesure pouvant être transportés au domicile du patient.
- Favoriser l'installation de **jeunes médecins en milieu rural** et dans les quartiers prioritaires ou encore la multiplication des maisons et centres de santé. Orienter et développer l'offre des stages ambulatoires dans ces lieux, éloignés le plus souvent de la ville de faculté.
- Mettre à disposition des étudiants en médecine des actions permettant d'optimiser les **coûts périphériques liés à l'installation** : logements à titre gratuit par certaines collectivités locales, meilleure indemnisation des frais de transport....
- Faire émerger une **stratégie coordonnée entre les différents acteurs locaux** (mutuelles, Scic, services d'aide et de soins à domicile, établissements médico-sociaux, collectivités, médecine
- Imposer l'utilisation de la carte vitale et du dossier médical partagé à l'ensemble des professionnels de santé.